

PRÉAMBULE :

Les Conditions Générales de Prestation de Service (CGPS) ci-dessous sont conclues entre d'une part le « **Prestataire** » :

Laboratoire AGROKAL

N°registre de commerce : 371793

N°IF : 20755150

Patente : 34082249

N°I.C.E:001859105000016

Forme juridique : SARL

Et d'autre part « **le client** »: Toute personne souhaitant passer une commande.

Nous pourrions modifier à tout moment les présentes CGPS, toutefois ceux qui sont applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de validation de la commande.

1- Prélèvement des échantillons :

Lorsque le prélèvement est réalisé par le client, la conformité et la représentativité des échantillons soumis à analyse sont sous sa

responsabilité exclusive. Le client ou son représentant est tenu de compléter la fiche de demande d'analyse établie par AGROKAL. Les horaires de réception des échantillons sont consultables

Sur le site internet du laboratoire à l'adresse

www.Agrokal.ma

2-Commande :

Toute demande de prestations doit faire l'objet d'une commande écrite de la part du client ; Celle-ci devra mentionner, au minimum les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du client
- le nom et l'adresse du destinataire des rapports d'analyses
- la nature et le nombre des échantillons à analyser
- la liste précise des déterminations à réaliser sur chaque échantillon, ou la référence du devis correspondant.

L'exécution de la Prestation ne pourra débuter, qu'après réception par notre laboratoire du Devis dument daté et signé par le client.

3- Sous traitance :

En cas de nécessité technique, le laboratoire AGROKAL se réserve le droit de sous traiter les échantillons dans un laboratoire accrédité ayant des performances analytiques compatibles avec la commande du client.

4-Prix :

Les prix sont H.T, TVA en vigueur. Les prix indiqués aux devis sont établis sur la base des données fournies par le client et pour les conditions normales d'exécution de la prestation.

5-Facturation :

Les factures sont établies au nom du client, sauf contre indication de sa part.

Les prestations sont facturées sur la base du tarif en vigueur au jour de la réception des échantillons. AGROKAL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

6-: Transmission des rapports d'analyses :

Les résultats sont présentés dans le rapport d'analyse, qui est transmis par courriel, à l'adresse électronique indiquée par le client lors de la commande.

Les rapports d'analyses pourront également être transmis au format papier, par voie postale ou à main propre à la personne désignée par le client par écrit.

7-Réclamations :

Le Client doit adresser ses éventuelles réclamations auprès du laboratoire : 154 Rue 21 Lot Mouna Ain Chok Casablanca par voie postale ou adresse électronique en rappelant la référence et la date de la commande.

8-Confidentialité des données-

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande.

Le personnel du laboratoire est contractuellement tenu au secret professionnel.

Le laboratoire s'engage à garder confidentielles toutes informations qui auront été portées à sa connaissance dans le cadre de l'exécution des analyses.

A noter que tout laboratoire agréé et/ou reconnu auprès de l'ONSSA est conçu d'émettre un rapport mensuel contenant le nom et les résultats des clients.

9 -Impartialité et Indépendance :

La direction du laboratoire surveille en permanence les menaces susceptibles de nuire à l'impartialité notamment sur ses activités, ses fournisseurs extérieurs et son personnel.

Le personnel du laboratoire s'engage à traiter toutes les demandes clients de manière équitable et ne laisse aucune considération commerciale, financière ou toute autre menace (intérêts personnels, familiarité, intimidation) de nature à entraver la fourniture objective et fiable de ses prestations.

10-Nullité d'une clause des Conditions Générales de Prestation de Service:

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

11-Modalités de Paiement :

Le fait de valider la commande implique pour le client l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement de la prestation s'effectue par chèque ou virement, à 30 jours fin de mois, sauf conditions particulières établies entre le laboratoire AGROKAL et le client.

12- Responsabilité :

Seul le rapport d'analyse définitif signé engage la responsabilité du laboratoire.

13- Archivage Preuve :

AGROKAL archivera les demandes d'analyses et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle.